

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 15 mars 2013 fixant la composition du bureau de vote spécial pour l'organisation des élections pour la création de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs du développement durable

NOR : DEVA1307106A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2013 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires nationales des corps des secrétaires d'administration et du contrôle du développement durable et des techniciens supérieurs du développement durable,

Arrête :

Article 1^{er}

Un bureau de vote spécial, chargé de l'organisation du scrutin et du dépouillement, est institué auprès de la sous-directrice des personnels du secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile pour le renouvellement des instances compétentes à l'égard du corps suivant : techniciens supérieurs du développement durable.

Sa composition est fixée comme suit :

- la sous-directrice du personnel ou son représentant, présidente ;
- la chef du bureau de la réglementation des personnels et du dialogue social ou son représentant, secrétaire ;
- un délégué de chaque liste en présence.

Article 2

Pour l'organisation du scrutin, des sections de vote sont créées dans les services suivants :

- au siège du service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) à Paris ;
- au SNIA pôle d'Aix-en-Provence ;
- au SNIA pôle de Bordeaux ;
- au siège du service technique de l'aviation civile (STAC) à Bonneuil.

Article 3

La sous-directrice des personnels est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 15 mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des personnels,
M. PREUX